

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2021-2024
ASSOCIATION ATOUTS VILLE
ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2023
AVENANT N°4

Madame Marylène BEAUSSART, rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2020 qualifiant de service d'intérêt économique général les activités de l'Association ATOUTS VILLE et approuvant la conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2024 entre la Ville de Gravelines et l'Association ATOUTS VILLE.

La convention pluriannuelle d'objectifs conclue le 21 Janvier 2020 précise en son article 3 que, pour les exercices 2022 à 2024, le montant de la subvention, qui consiste en une compensation financière visant à couvrir tout ou partie des coûts de mise en œuvre du projet d'intérêt économique général est fixé par voie d'avenant.

Conformément à l'article 9 de cette convention, un avenant a donc été rédigé pour l'exercice 2022, afin d'actualiser les éléments suivants :

- Le budget prévisionnel (annexe 2) ;
- Le montant de la subvention (article 3-1) ;
- La détermination des aides indirectes (article 3-3).

Par ailleurs, en application respectivement de l'article 3 de la convention du 3 Juillet 1998 pour le Fonds d'Actions Citoyennes et l'article 3 de la convention du 11 Décembre 1998 pour le Fonds d'Initiatives Jeunes, la Ville inclut dans la subvention octroyée à l'association ATOUTS VILLE le montant du Fonds d'Actions Citoyennes et celui du Fonds d'Initiatives Jeunes.

En conséquence, il est proposé au Conseil de contribuer financièrement à ce service d'intérêt économique général de l'Association ATOUTS VILLE, par l'octroi d'une subvention d'un montant de **1 805 300 €**, pour l'année 2023, et suivant la répartition suivante :

- D'attribuer **1 785 300 €** de subvention de participation au fonctionnement ;
- D'attribuer **13 000 €** de subvention à l'association pour le FIJ ;
- D'attribuer **7 000 €** de subvention à l'association pour le FAC.

(à préciser qu'une avance de subvention à hauteur de 564 500 € (556 000 € de subvention de participation au fonctionnement, 5 000 € de subvention pour le FIJ, 3 500 € de subvention pour le FAC) a déjà été versée pour la période de janvier à avril 2023, qui a fait l'objet d'une délibération du 16 décembre 2022 et d'un avenant conclu le 31 janvier 2023. Par conséquent et après déduction du montant de cette avance, le montant restant à verser à l'association s'élève à 1 240 800 €, suivant la répartition suivante :

- 1 229 300 € de subvention de participation au fonctionnement ;
- 8 000 € de subvention à l'association pour le FIJ ;
- 3 500 € de subvention à l'association pour le FAC.

Conseil Municipal convoqué le : 07 Avril 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU VENDREDI 14 AVRIL 2023

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire

Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Christian DEVOS, Adjoint au Maire donne pouvoir à Madame VANDERSTRAETEN, Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoint au Maire donne pouvoir à Madame DEVOS, Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale donne pouvoir à Madame KERCKHOF-LEFRANC,

Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale donne pouvoir à Monsieur VEYER, Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale, Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale, Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

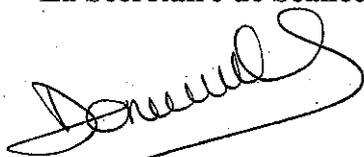
Le projet de délibération a été présenté en Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines ».

Le Conseil Municipal,

- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve ces propositions ;
- Autorise l'attribution des subventions ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer l'avenant à la convention avec l'Association ATOUTS VILLE à intervenir ;
- La dépense sera imputée à l'Article **6574** - Fonction **4**- Sous Fonction **422** (autres activités pour les jeunes) du Budget ;
- Ne participent pas au vote : M. Raoul DEFRUIT (pouvoir) ; M. Julien VEYER ; M. Alain MERLEN.
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 14 AVRIL 2023
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,



Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le **19 AVR. 2023**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **19 AVR. 2023**

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY